

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM) :

Saisie obligatoire

Saisie le cas échéant

**TYPE DE CONTRAT :** Prélèvement EDML

**NOM DE L'ELEVE (si différent) :**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- la PAIERIE DEPARTEMENTALE de la LOZERE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la PAIERIE DEPARTEMENTALE de la LOZERE

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA**

**FR 48 SMG 523952**

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

**Paierie Départementale de la Lozère**

1 ter, boulevard Lucien Arnault

BP 131

48 005 MENDE cedex

France

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

BANQUE & LIEU DE PAIEMENT :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DU COMPTE (IBAN)

IDENTIFIC° INTERN° DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--

**TYPE DE PAIEMENT :**

Signé à :

Signature :

Le (JJ / MM / AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE  
(si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN - BIC)**

### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la PAIERIE DEPARTEMENTALE de la LOZERE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la PAIERIE DEPARTEMENTALE de la LOZERE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.